Compte-rendu N° 2022-2026 / 1

**Conseil du LexFEIM du jeudi 15 septembre 2022**

Approuvé à l’unanimité lors du Conseil du LexFEIM du 20 octobre 2022

13h45 – ouverture du Conseil

**Membres présents ou représentés** : P. Chabal (+ proc de G. Lebreton), N. Zemiac (+ proc de C. Humann), G. Le Labourrier Fleury Legros (+ proc de H. Gaba), P. Fleury Le Gros (+ proc de M. C. Lebreton), K. Hoyez (+ proc de M. Bruno), G. LÔ, J. Clerckx, Ph. Gast, Z. Brémond

**Membres associés présents** : G. Quintane, A. Renaut Couteau, A. Cayol, P. Corruble, J. Bridenne

**Doctorants présents** : M. Gonzales, E. Denis

**Absents** : JM Roy, M Charité, M. Guénolé

Le QUORUM est atteint avec 16 membres sur 19 composant le Conseil

**I – INFORMATIONS**

- **Mobilité Erasmus Doctorat** : l’appel à candidatures a été envoyé à tous et clairement c’est une belle opportunité pour les doctorants, même internistes. Tous sont encouragés à se renseigner sur le système et à déposer des candidatures : dates limites : 15 octobre 2022 et 15 mars 2023.

- **Visibilité des doctorants** sur le site du LexFEIM. Toutes et tous sont appelés, sur la base du volontariat, à fournir à Mme Zémiac un CV ou un article ou un mémoire, dont l’accès se fera à partir de leur nom (bouton « lire la suite »). Le plus tôt sera la mieux pour organiser notre travail.

- **Elections des doctorants** représentants à l’ED 98: le 19 octobre 2022, le jour de la Journée de l’ED au Havre cette année. La coutume a associé à un binôme représentant/suppléant un doctorant de chacun des laboratoires de Droit. Vous êtes encouragés à candidater.

- Nouvel **Arrêté sur le doctorat** du 26 août 2022 modifiant celui du 25 mai 2016, notamment sur la composition des comités de suivi : un tableau comparatif des changements est disponible au LexFEIM (à côté de la cafetière). Les comités doivent avoir en plus un membre non-spécialiste.

1) Fonctionnement du LexFEIM : l’**Ordre du Jour des réunions** du Conseil est ouvert. Un dossier à cet effet se trouve sur la grande table. Directeur et directeurs-adjoints établissent l’OdJ mais tous les membres et doctorants et associés ont vocation à soumettre activement des points.

**2) Thèses** : félicitations à **Mr F. Gadiaga** pour sa soutenance du 16/9/22 (dir. C. Puigelier, J. Clerckx, F. Bottini), et bienvenue aux thèses en inscription (**Mme H. Neghli**, dir. G. Lebreton et G. Saad) ou en réiscription (**Mme N.-Kh. Gning**, dir. G. Lô). A venir les soutenances en décembre de **Mr S. Ballo** (dir. C. Puigelier, J. Clerckx, F. Bottini) et en novembre **Mme C. Regnier** en co-tutelle (dir . P. Chabal, S. Santander). Mme **J. Bridenne** est inscrite en thèse (dir. B. Bourdelois) au Cermud sur le thème « L’actionnaire étranger ».

**3) Dialogue avec la CESI**, Ecole d’Ingénieurs de Rouen. Nous avons reçu au printemps une demande de « stage de recherche » d’un élève ingénieur désireux de s’ouvrir aux sciences sociales, demande un peu surprenante mais accueillie (avec convention de stage dûment visée par la DIRVED et la DRH) car elle pourrait déboucher sur des consultations payantes qui abonderaient notre budget. Le 26 septembre, Mr Bailly de la CESI sera au LexFEIM à 11h. 1) voir si la CESI est prête à demander des consultations payantes. 2) voir si des collègues en seraient les auteurs. 3) voir si c’est possible (règles de la comptabilité, position de l’Ordre des avocats - conseils de P. Fleury). S’il n’en ressort rien, à tout le moins nous aurons essayé de trouver des ressources.

**4) Félicitations aux récipiendaires de diplômes et promotions**. Et ils sont nombreux. En 2018 JM Roy (HDR). En 2019 F. Bottini (qualification) et P. Chabal (HDR). En 2020 M. Guénolé et M. Bruno (échelon exceptionnel). En 2012 F. Bottini (IUF et professorat) et P. Fleury (hors-classe) et JM Roy (hors-classe). L’actualité récente concerne sans doute d’autres collègues, à détailler le 20 octobre.

**5) Soldes sur les lignes budgétaires** en cours : Il reste au 14 septembre 2022 les sommes suivantes à actualiser le 20 octobre 2022. Mais **NB**(voir détail ci-dessous) l’exercice 2022 est **excédentaire de 6 500 €** au moins (subventions non utilisées, tristement, en raison des reports des deux colloques de M. Bruno, dont l’un avec K. Hoyez). **Pour le 20 octobre**, venir avec des **suggestions de dépenses** (des suggestions sont déjà en cours : 1) acquisition du Recueil Dalloz d’actualité juridique hebdomadaire ; 2) achats informatiques, 3) visitants en attente des années passées, etc.

- MULTILIGNES : solde de **1407,07 €** : dépenses à venir : location photocopieur, reprographie, prêts interbibliothèques, courrier, commande de papier, téléphone, …

- FONCTONNEMENT : solde de **1000,09 €** + reversement subventions colloques **6500 €** : dépenses à venir : 1 PC fixe doctorants, 3 grands écrans doctorants, soutenance Mme Regnier, actualité Dalloz, éventuellement un visitant**. Le 20 octobre, nous arrêterons une liste des dépenses pour le reste de 2022**, et surtout établirons un budget prévisonnel 2023 (colloques, journée d’études du Master CJ, …).

- EQUIPEMENT : solde nul (00 €) mais sera abondé par un virement du Fonctionnement pour acquérir (+500 €) un PC fixe doctorant pour la salle du LexFEIM).

- Colloque EURASIE : solde **1449,65 €** : dépenses à venir : corrections sur le livre du colloque

- Colloque TERRORISME : solde **6523, 69 €** : dépenses à venir : environ 4500 € de publication du livre (un éventuel reliquat d’environ 2000 € serait reversé dans le fonctionnement si les organisateurs du colloque en étaient d’accord)

- Colloque BIODIVERSITE : solde intact (colloque reporté à 2023), subvention AI 1500 et CR 2000 remises à l’UH ; et subvention labo **3500** remise au fonctionnement 2022

- Colloque JEUX, JOUETS ET DROIT : solde intact (colloque reporté à 2023), subvention AAI 950 et CR 1000 remises à l’UH ; et subvention labo **3000** remise au fonctionnement 2022

- VISITANTS : pas de ligne car depuis 2021, il n’y a plus de ligne spécifique. Les visitants approuvés par le Conseil de labo sont pris sur le fonctionnement : le 20 octobre, le Conseil arrêtera la liste pour 2023

- Missions de terrain : aucune demandé par des membres du LexFEIM depuis 2017 (S. Adalid) et 2018 (P. Chabal). Toutes et vous êtes toutes et tous sont vivement encouragés à en demander pour 2023 !

5 bis) **dialogue budgétaire du 9 mai 2022** avec la DIRVED : avec un peu d’humour puisqu’il en est l’auteur, le directeur souhaiterait que les membres du laboratoire lisent le CR joint en PJ à l’OdJ du conseil du 15 septembre, sur trois plans : 1) le calcul faisant ressortir que les subventions colloques obtenus hors-labo quasi-doublent notre budget !, 2) l’élaboration par la CR de critères d’activité des laboratoires (groupe de travail formé par la CR le 15 septembre 2022), **3) élaboration par le labo d’un budget de dépenses à défendre auprès de la CR et ce dès 2022 : merci de venir en Conseil le 20 octobre avec toutes les propositions de dépenses 2023 : en plus des colloques, visitants, etc. par exemple internationalisation de nos jurys de soutenance, programmes de recherche, équipement exceptionnel, par exemple un équipement en visio permettant des réunions en ligne avec nos partenaires internationaux, …**

6) **recrutement d’un MdC** 02 pour 2022-2023 : celui-ci étant en cours, l’on ne peut rien dire si l’on appartient au comité de sélection (COS). P. Chabal, qui ne fait pas partie du COS, indique simplement que la prise de fonction interviendrait à janvier 2023, que donc le travail de la section pour pourvoir les cours de ce 1er semestre demeure lourd, et que P. Chabal compte sur le département pour l’aider à préparer le dossier de demandes de postes à présenter en Conseil de Faculté très bientôt ! Le bon sens suggère de préparer une argumentation sur au moins 5 ans car après avoir perdu 5 postes au fil des années (départ de Nasreddine, Armelle, Sébastien, Léo, Béatrice), notre communauté va sans doute en perdre encore 5 sur 5 ans, et qu’à ce jour 1 seul poste est crée (2023). Nous en saurons peut-être plus d’ici au Conseil du 20 octobre.

7) **Internationalisation des jurys** de thèse. Suite à une demande de la DIRVED au mois de mai, nous avions dû renvoyer un tableau renseignant tous les jurys auxquels nous avons été invités comme membres hors de France. A la réflexion i/ un tel critère est artificiel concernant une communauté de juristes, légitimes internistes, et minoritairement invités à l’étranger mais ii/ si ce critère devient exigé par l’université, il faut se préparer à le gérer. Nous invitons souvent des **collègues étrangers** dans nos jurys, sans doute faut-il leur suggérer de **nous inviter à leurs jurys.**

8) **Inscription en HDR** chez nous de candidats internes ou externes. Il est suggéré de pousser vers la HDR les collèges du laboratoire, ceux-ci légitimement pouvant aussi se tourner vers d’autres établissements en fonction de leur spécialisation. Et de même d’accueillir au Havre des candidats à la HDR venant d’ailleurs. Bien sûr pour étoffer encore notre « activité » mais aussi pour servir notre rayonnement. P. Chabal est en contact avec un collègue juriste ouzbèke en poste au Kazakhstan (KazGUU) mais sans précision pour l’instant de son projet. Ce point 8 a vocation à être discuté.

9) **Missions doctorales d’enseignement**. Les doctorants connaissent ce système, d’ailleurs « obligatoire » pour les doctorants sur financement contractuel d’établissement (sauf erreur de votre directeur novice). Le dossier de renseignement est disponible sur la table du LexFEIM. Pour 2022-2023, la date limite était au 29 août 2022, mais pour 2023-2024 tous les doctorants doivent le lire.

10) **Règlement intérieur** : celui affiché sur le site du labo correspond désormais à la dernière version adoptée en 2019. Un toilettage sera proposé au Conseil, notamment si les axes de recherche sont affinés et leur appellation retouchée à la marge. La lecture du RI *et des statuts des laboratoires du l’UHN* demeure utile à tous, surtout en cette période d’activisme des services centraux.

**II – DELIBERATIONS (seul le point 1 fait l’objet d’un vote formel, par manque de temps pour une discussion poussée sur les autres, qui seront délibérés le 20 octobre)**

1) **désignation des directeurs-adjoints** (article 7 du Règlement intérieur). Le contexte est celui où en 2021 JM Roy et F Bottini ont suspendu leur mission et où en 2022 Géraline Le Labourier Fleury Le Gros a indiqué être trop chargée par la gestion du Master CJ. Fin juin 2022, il a été procédé par mail à un échange entre P. Chabal et l’intégralité des membres du Conseil pour sonder leurs disponibilités en temps pour la période 2022-2026. Il en est ressorti deux velléités de constituer une équipe de direction en deux temps : septembre 2022 les directeurs adjoints, en octobre 2022 les responsables d’axe. Gourmo Lô (02) et Philippe Gast (01) sont candidats à la fonction de directeur-adjoint. Gourmo et Philippe expliquent qu’ils conçoivent leur candidature comme naturelle si d’autres collègues préfèrent à cette occasion repousser à une autre occasion leur propre candidature**. Le vote à bulletins secrets** est le suivant : présents ou représentés : 16 membres, voix exprimés : 16, votes en faveur des candidats : 16 chacun. En conséquence heureuse, **Gourmo Lô et Philippe Gast sont élus** directeurs-adjoints du LexFEIM. Le Conseil les félicite et les remercie.

2) **axes de recherche**. Il est suggéré qu’une réflexion s’ouvre pour discuter, confirmer, affiner, infléchir les axes pour tenir compte des évolutions du droit et du monde, mais sans remettre en cause bien sûr le triptyque existant. Une telle réflexion, présente dans nos échanges informels, sera ouverte le 20 octobre, certains collègues, à l’instar de H. Gaba, ayant indiqué qu’ils y participeront activement avant d’accepter éventuellement la (co)-responsabilité d’un axe. P. Chabal suggère de faire évoluer l’axe Relations Internationales, par exemple pour tenir compte de colloques récents impliquant le droit économique, tout en souhaitant conserver la dimension RI, ce que souhaite également J. Clerckx. Utilement A. Cayol, P. Fleury Le Gros et G. Le Labourier Fleury Le Gros soulignent que le « droit économique » permettrait d’associer des aspects matériels comme la propriété intellectuelle, sur laquelle travaille aussi Ph. Gast et le droit des entreprises. Les droits fondamentaux et le Droit de la mer forment les deux autres piliers d’Hercule de notre labo. Il est suggéré que ces réflexions soient amenées à délibération lors du **Conseil du 20 octobre** et que les responsables d’axe soient désignés lors du **Conseil du 1er décembre**.

3) **palmes académiques**. Depuis quelques années (2015), les directeurs de labo peuvent suggérer au Président des collègues pour cette décoration. Sauf oubli, B. Bourdelois avait suggéré JM Jude, Cl. Human, puis F. Bottini. En 2018, M. Bruno a suggéré JM Roy et P. Chabal. A ce jour, sauf erreur, 6 collègues sont palmés (Michel, Pierre F, Martine, Claire, Gilles et Jean-Marc), et 9 sont éligibles, dont bien sûr Mme N. Zémiac, à savoir : Pierre C, Jocelyn, Géraldine, Harold, Philippe, Karine, Marie-Christine et Gourmo. Après discussion, il est suggéré de conserver la proposition de M. Bruno de 2018 et de poursuivre la tradition, confirmée par G. Quintane et souhaitée par G. Lô, de propositions émanant du directeur (ou du doyen), simplement P. Chabal expliquant qu’il est soucieux d’objectiver cette tradition, il rassemblera les activités de tous en une synthèse informelle pour disposer du regard général dans cette tâche.

4) **préparation évaluation HCERES.** Afin de mettre l’accent du travail de préparation sur le projet de laboratoire, et également parce que le ministère procèdera à partir de nos inscriptions dans HAL, il est demandé à chacune et chacun de veiller elle-même et lui-même à inscrire dans HAL toutes ses activités (publications bien sûr mais aussi textes non publiés ou en cours, rapports, consultations, etc., le système HAL disposant de multiples rubriques). P. Chabal a rencontré la BU avant l’été et prévu que sur RV les collègues de la BU nous aident, au moins au début, à cette inscription dans HAL. De cette sorte, le projet de laboratoire rassemblera toutes les énergies collectives en direction de nos stratégies de recherche, de publication, la cohérence de notre équipe, de nos réseaux, de nos riches échanges avec d’autres laboratoires et pays. Notre labo est passé de EA à UR (Michel, sais-tu quand, stp ?), cela est-il signifiant ? Nous pourrions envisager comme partie du projet de laboratoire une association CNRS, difficile mais attractive en termes de moyens administratifs.

5) **Publications des colloques 2021 et 2022**.

Pour 2021, il faut faire état du Consentement (JM Roy, publié), de la Crise du Pluralisme (F. Bottini, publié), de Eurasian Challenges (P. Chabal, publié) et des Défis actuels de l’UE (M. Bruno et F. Bottini, en cours mais tous les frais ont été payés sur convention (EJ 6454) en 2021 (paiement effectif le 14/12/2021).

Pour 2022, l’on fait état de The completion of Eurasia (P. Chabal, manuscrit achevé soumis à l’éditeur ce septembre 2022 pour une publication payée sur 2022) et du Terrorisme (G. Lô et J Clerckx, manuscrit en cours d’achèvement au 15 octobre pour une publication soumise à l’éditeur début novembre et une facture sur convention payée **en 2022.** Les délais sont courts mais jouables avec l’activisme des auteurs.

5 bis) **colloques 2022 reportés en 2023**. Nos amitiés et nos encouragements vont à M. Bruno et K. Hoyez pour la tenue en 2023 de deux colloques : Biodiversité et Jeux-Jouets-Droit. Il faut dès octobre 2022 déposer à nouveau les demandes de subvention 1) Le Havre Seine (3000 € à la clef), 2) Faculté des AI (demander 1500 € et pas seulement 950 €), et 3) Commission Recherche (bien préciser si le colloque a lieu au Havre ou à l’étranger, ce sont deux catégories bien à part pour la CR).

5 ter) encouragement **publications doctorants** (*Cf* projet journée d’études Master CJ, porté par Géraldine, qui le présentera complètement le 20 octobre 2022 en séance du Conseil). Les doctorants et jeunes docteurs doivent savoir que 1) deux de leurs enseignants dirigent des collections : F. Bottini chez Legitech *Droit et Ecolomie* ; et P. Chabal chez Peter Lang *New International Insights*, et 2) plusieurs de leurs enseignants ont leurs ouvertures dans d’autres maisons : L’Harmattan, collection *Cultures Juridique et Politiques* de Peter Lang, etc. Les jeunes doivent publier, les anciens peuvent (tenter) d’aider. Qu’il s’agisse de travaux individuels de jeunes, ou de travaux issus de colloques co-organisés par des jeunes, qui ont des idées novatrices, avec l’aide d’un ancien, qui connait un peu les procédures. P. Chabal indique arrêter après 2023 les colloques organisés dans leur forme actuelle par lui et être prêt à assister des jeunes dans ces démarches.

6) **colloques 2023-2024**

En plus de Biodiversité (M. Bruno) tenu au Havre et de Jeu, Jouet et Droit (M. Bruno, K. Hoyez) tenu au Havre, il faut signaler

1) Eurasia in legal turmoil (P. Chabal) tenu en Corée

2) **autres projets non encore connus à présenter le 20 octobre 2022 lors du Conseil de labo**

3) en 2024 : L’invisible (G. Le Labourier Fleury Le Gros) tenu au Havre

Il faudra budgéter le 20 octobre toutes ces manifestations et voter les subventions le 1er décembre, estimées autour de d’une somme groupée de 9 à 10 mille euros, de sorte à pouvoir disposer, après la suspension due au Covid de plus de souplesse pour les visitants.

7) **Visitants 2022 et 2023**.

Pour 2022, i/ Mr **Martin Lopez** (M. Bruno) vient comme prévu en **octobre 2022** ; ii/ compte-tenu des sommes réaffectées au Fonctionnement (colloques 2022 reportés), il *pourrait* être possible d’inviter des visitants déjà approuvés dans le passé, avant le Covid. P. Chabal propose R. Titiriga (Corée).

Pour 2023, nous arrêterons le 20 Octobre la liste des visitants proposés, au maximum de nos possibilités budgétaires (plus les porteurs de colloques trouveront de subventions hors laboratoire, plus nous pourrons inviter de visitants, et disposer de fonds pour des journées d’études – qui elles aussi doivent solliciter les AI et la CFVU pour des subventions – et tous nos autres projets. Un visitant « coûte » 115 € par jour (per diem) et un AR avion entre 700-1300 € hors EU). La liste du 17/9/2020 a été utilisée en 2021 et 2022 (Covid). Une nouvelle liste 2023 a vocation à être établie le 20 octobre.

8) **campagne d’emploi** 2023+. Comme suite à *supra*  « Recrutement MdC 02 en 2022 », la situation est préoccupante : aucun recrutement de MdC depuis (de mémoire) E. Ronzier, B. Allard, JM Jude et peu de PU demeurant au Havre depuis P. Barbant. Compte tenu des départs prochains (retraite), une politique d’emplois souhaitée pour le droit pourrait être d’un poste par année, en sections 01 et 02 alternativement ; après précision des moyens par la communauté des juristes (département, section, laboratoires). Avant le 20 octobre, une rencontre entre P. Fleury, G. Lô, J. Clerckx et P. Chabal aura lieu pour préparer ce point de l’OdJ du 20 octobre (P. Chabal contactera N. Guillet). **Si la campagne 2023 devait être bien dotée, il faudrait être prêt dans la cohérence et la détermination à prévoir des demandes fortes, préparées et argumentées. P. Chabal les portera formellement en conseil et le plus possible par ses contacts humains dans l’UHN.**

9) **demandes de direction de thèse** : Il est proposé, comme cela est fait depuis quelques mois, d’imprimer les demandes qui nous parviennent (au moins les pages les plus pertinentes), de sorte à les évaluer comme dossier présent en permanence sur la table du labo, alors que les mails qui « passent » souvent nous parviennent à un moment peu propice. Surtout, il est proposé que tous les collègues se penchent sur ces demandes, les collègues en cours de HDR pouvant être co-encadrants, puis après la HDR directeur ou co-directeur. De cette sorte, ces collègues étoffent leur dossier.

10) **demande de Post-doc**. Tout comme nous avons vocation (en plus de HDR) à étendre notre rayonnement intellectuel et de direction scientifique, nous avons à accueillir des docteurs ou collègues en séjour post-doc. P. Chabal a ainsi reçu une demande du Dr A. Beidollahkhani (Iran), grâce auquel l’existence d’un programme normand « **Winning Normandie** » (projet Horizon de l’UE obtenu par la région), largement doté, etc. Même si les fourches caudines des « axes » de **Winning Normandie** laissent peu de chance à un projet en Sciences sociales, c’est une sorte de piste (post-doc en général) qu’il est suggéré de suivre dans le futur.

11) **bourses régionale de thèse**. 2022 a été une année difficile où le nombre de ces bourses a été, pour les sciences sociales, fortement réduit (de mémoire : de 6 à 9), d’où une réaction collective des 6 labos de SHS de l’UH (c’est Michel qui a suivi le processus au printemps). Il faut donc être attentif et déposer le plus possible de demandes en 2022-2023 de sorte à justifier, à partir de notre activisme (les 6 labos de SHS) des demandes d’augmentation des bourses régionales de thèse !

12) **allocations établissement pour financer les thèses**. De même ici, nous devons tous déposer des demandes de financement sur des sujets proposés par nous (en cas d’obtention, il y a appel à candidatures pour trouver un(e) doctorant(e). Pour mémoire, en 2022, le Lexfeim a classé 2 demandes i/ Gaba ii/ Chabal, et suggéré (Conseil de mars 2022) pour 2023 d’inverser i/ Chabal, ii/ Gaba le classement labo pour la DIRVED, mais bien sûr là aussi, il faudrait déposer 3 ou 4 demandes !

13) **accompagnement spécifique de la recherche**. En 2021-2022, des fonds de l’UHN ont été débloqués pour une aide ponctuelle sur des projets nouveaux. Sans doute les critères étaient-il imprécis ou ont-ils été mal compris par P. Chabal, qui n’a pas obtenu cette ASR pour le labo pour des conférences ponctuelles extérieures et l’accueil d’un nouveau collègues (MdC 2022-2023), pourtant il faut là aussi déposer des demandes cette année et le plus nombreuses possible !

14) **Horizon (UE), RIN, ANR** … Un critère pour l’évaluation des laboratoires et pour (DIRVED) le profil de « l’activité » des labos est l’obtention de programmes de recherche de type national (ANR), régional UHN (RIN), régional UE (Horizon-UE), international (OSCE, OTAN, …). Le succès (M. Bruno, Marie Cuq) d’un projet européen NUTAFRICA est un point très fort de notre profil. Le succès est difficile dans ces voies. En 2022, P. Chabal a été associé à un Horizon porté par Liège et associant une 20aine d’universités d’Europe, mais pas de succès en 2022, le projet étant représenté en 2023.

15) **contrats LRU** (point soulevé par J. Clerckx). Les informations à ce jour suggèrent que ces supports se développent au détriment de postes pérennes d’EC. J. Clerckx développera ce point le 20 octobre lors du Conseil 2022-2026 n°2. **Il est abordé jeudi 22 septembre 2022 par une réunion sur la campagne d’emplois animée par Pedro.**

**III- REFLEXIONS**

1) **Structuration de la recherche en Droit et science politique** (alias scission/fusion). Cette question est suggérée pour la raison, outre les moments « pas très gais » de 2011 et 2018, que lors de notre évaluation de 2021, l’HCERES a eu tendance à réduire les échanges oraux au thème de la scission et à réduire les rapports écrits au thème de la fusion. Il reste que ce ne sont guère des divergences thématiques qui ont prévalu en 2018. Ainsi, si à terme la dualité de laboratoires peut s’estomper dans une logique d’éthique professionnelle, pour le moment rien n’empêche des relations entre chercheurs qui le souhaitent, étant entendu que de toute façon notre impératif à court et moyen terme est d’étoffer nos résultats et nos programmes nationaux et internationaux pour nous positionner toujours mieux dans notre activité et son évaluation. La continuité de notre action, pour le moment, prime, comme J. Clerckx le souligne avec d’autres. Sans doute, ces questions seront-elles abordées par Pedro, qui fixe trois rencontres annuelles individuelles, avec la direction de tous les labos ( pour le **LexFEIM : 24 octobre 2022, 10 janvier et 17 mai 2023**).

2) **cartographie de l’environnement du LexFEIM**. Tout simplement le noviciat de P. Chabal comprend un « repérage » complet dans l’environnement du lexFEIM : 5 autres laboratoires SHS, un PRSHS, une BU, une conférence des doyens, une DIRVED, des VP, des laboratoires de droit à Caen et Rouen, une Ecole doctorale qui nous réunit le 17 septembre sur ZOOM pour le prix de thèse et le 19 septembre au Havre pour la Journée de l’ED, etc. Tous ensemble, nous pourrions « stratégiser » nos relations avec cet environnement, et décider de privilégier certains liens, activement et productivement, sans simplement « assister » à des réunions parce qu’elles sont « convoquées ». P. Chabal a donc écrit aux 5 autres laboratoires de SHS et reçu une invitation pour nous tous à des échanges avec le GRIC autour de la venue d’un visitant (USA) au GRIC en octobre.

3) remerciement de P. Chabal à l’ensemble des **membres du LexFEIM** pour leur confiance, et spécialement **à Mme N. Zémiac et aux doctorants Mme Potel et MM. Denis, Gonzales et Crocfer**, sans lesquels le **réaménagement complet** du local et des ressources documentaires, n’eût pas été possible. Ont également travaillé assidûment entre le 18 août et le 6 septembre, les **collègues de la DIREL (meubles), Mme Galand et Aurélie pour le ménage : des prises électriques ont été posées, tous les branchements de PC revus**, etc). Une surprise est (peut-être) possible courant début 2023, nous verrons.

4) prochains Conseils : ils auront lieu les jeudis **20 octobre** (OdJ : discussion autour des **axes** et délibération sur leur appellation, annonce des **colloques** 2023 et **subventions**, campagne **d’emplois**) et **1er décembre** (OdJ : vote sur les **responsables** d’axes, vote sur les **subventions** 2023, campagnes **d’emplois**).

**Le Conseil prend fin à 16h.**

S’ouvre ensuite une présentation de travaux, la 2ème après celle en mars 2022 de Mr **M. Gonzalez**, doctorant. Cette fois, Mr **Z. Brémond**, Dr en droit, présente sa thèse et ses recherches en cours. Tous les doctorants et jeunes docteurs sont encouragés à présenter leurs travaux et ce dès le conseil « 2022-2024 / 2 » du 20 octobre 2022.

\*

Toutes et tous se quittent à 16h45. C’est le 20 octobre qu’un verre de l’amitié sera partagé.

\*